



COMMUNE DE MATOURY

MAIRIE
DE
MATOURY
Guyane Française



EXTRAIT DE PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018

**DELIBERATION N° 92 / 12 / 18 / SPORTS PORTANT LA CRÉATION D'UNE
INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE DE NIVEAU 150 LUX SUR LE TERRAIN DE
FOOTBALL DU LARIVOT**

DEPARTEMENT
Guyane

ARRONDISSEMENT
Cayenne

CANTON
Matoury

L'an deux mil dix-huit, le lundi 17 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Matoury étant assemblé en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances après une première convocation légale sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK, Maire.

Etaient présents :

- Monsieur Serge SMOCK, le Maire,
- Madame Yolande CADET-MARTHE, 1^{ière} Adjointe,
- Madame Anne-Michèle ROBINSON, 2^{ième} Adjointe,
- Monsieur Didier SILIGHINI, 4^{ième} Adjoint,
- Madame Guerline LOUIS, 5^{ième} Adjointe,
- Madame Sendra PARDONIPADE, 6^{ième} Adjointe,
- Monsieur Georges FABIEN, 7^{ième} Adjoint,
- Monsieur Yvens SAINT-FLEUR, 8^{ième} Adjoint,
- Monsieur Roland LÉANDRE, Conseiller Municipal,
- Madame Georgina JUDICK PIED, Conseillère Municipale,
- Monsieur Roger ARON, Conseiller Municipal,
- Madame Daisy SORPS, Conseillère Municipale,
- Madame Arlette EDWARD, Conseillère Municipale,
- Monsieur Stanley SAINT REMY MEDE, Conseiller Municipal,
- Monsieur Théodore ROUMILLAC, Conseiller Municipal,
- Madame Nélia POLIUS, Conseillère Municipale,
- Madame Marie-Françoise DUREUIL, Conseillère Municipale,
- Monsieur Michel MONLOUIS DEVA, Conseiller Municipal,
- Madame Marguerite JANVIER, Conseillère Municipale,

Etaient absents :

- Madame Sabrina HIGHT, 3^{ème} Adjointe,
- Monsieur Bernard PERDRIX, 9^{ième} Adjoint,
- Monsieur Christian ROUDGE, 10^{ième} Adjoint (**donne procuration à Monsieur Serge SMOCK, le Maire**),
- Monsieur Gabriel SERVILLE, Conseiller Municipal, (**donne procuration à Monsieur Roger ARON, Conseiller Municipal**),
- Monsieur Jean-Victor CASTOR, Conseiller Municipal,
- Monsieur Lekel LOUIS, Conseiller Municipal,
- Madame Laurence GOUPIL épouse JEAN-LOUIS, Conseillère Municipale,
- Madame Chantal BARTHELEMY épouse LIE-KON-WAH,
- Monsieur Thibault LECHAT-VEGA, Conseiller Municipal,
- Monsieur Corinne DIMANCHE, Conseillère Municipale,
- Monsieur Marius FLORELLA, Conseiller Municipal,
- Monsieur Michel DUBOUILLE, Conseiller Municipal,
- Madame Pierline SAINT-VICTOR, Conseillère Municipale,
- Madame Rose-Marie PIRIS VILHENA, Conseillère Municipale,
- Madame Sergine CHOU TIAM, Conseillère Municipale,
- Monsieur Étienne ROGIER, Conseiller Municipal,

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

De présents : 19

De votants : 21

OBJET :

**CRÉATION D'UNE
INSTALLATION
D'ÉCLAIRAGE DE
NIVEAU 150 LUX SUR
LE TERRAIN DE
FOOTBALL DU
LARIVOT**

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la Mairie : **20/12/18**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **30/11/2018**

Le Maire



Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Yolande CADET-MARTHE, 1^{ère} Adjointe ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

CRÉATION D'UNE INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE DE NIVEAU 150 LUX SUR LE TERRAIN DE FOOTBALL DU LARIVOT

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L2334-33 et R2334-19 à R2334-35

VU la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010, art. 179,

VU le Décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

VU le Décret n° 2006-248 du 2 mars 2006 portant création du Centre national pour le développement du sport,

VU le rapport n° 92 / 12 / 18 / SPORTS portant sur la création d'une installation d'éclairage de niveau 150 lux sur le terrain de football du Larivot,

Après en avoir délibéré,

DECIDE



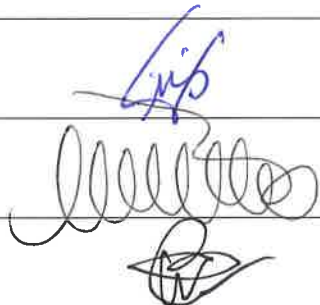




A l'unanimité,



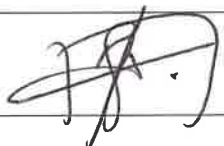
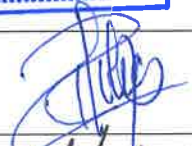



- **D'ADOPTER** le projet création d'une installation d'éclairage de niveau 150 lux sur le terrain de football du Larivot ;
- **D'ARRÊTER** le plan de financement de l'opération selon les modalités suivantes :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux DETR.....	100 000 €	39%
- Centre National de Développement du Sport.....	90 000 €.....	35%
- Fonds d'Aide au Football Amateur.....	15 000 €.....	6%
- Auto financement Mairie de Matoury.....	52 495 €.....	20%
TOTAL	257 495 €.....	100%

- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme

<i>SMOCK Serge - Maire</i>	
<i>CADET MARTHE Yolande</i>	
<i>ROBINSON Anne-Michèle</i>	
<i>HIGHT Sabrina</i>	
<i>SILIGHINI Didier</i>	
<i>LOUIS Guerline</i>	
<i>PARDONIPADE Sendra</i>	
<i>FABIEN Georges</i>	
<i>SAINT-FLEUR Yvens</i>	
<i>PERDRIX Bernard</i>	
<i>ROUDGE Christian</i>	
<i>SERVILLE Gabriel</i>	
<i>CASTOR Jean-Victor</i>	
<i>LEANDRE Roland</i>	
<i>LOUIS Lekel</i>	
<i>GOUPIL épouse JEAN-LOUIS Laurence</i>	
<i>JUDICK-PIED Georgina</i>	

<i>BARTHÉLEMY épouse LIE KON WAH Chantal</i>	
<i>LECHAT VEGA Thibault</i>	
<i>DIMANCHE Corine</i>	
<i>ARON Roger</i>	
<i>SORPS Daisy</i>	
<i>FLORELLA Marius</i>	
<i>EDWARD Arlette</i>	
<i>DUBOILLÉ Michel</i>	
<i>SAINT-VICTOR Pierline</i>	
<i>PIRIS VILHENA Rose-Marie</i>	
<i>SAINT REMY MEDE Stanley</i>	
<i>ROUMILLAC Théodore</i>	
<i>CHOU TIAM Sergine</i>	
<i>ROGIER Etienne</i>	
<i>POLIUS Nélia</i>	
<i>DUREUIL Marie-Françoise</i>	
<i>MONLOUIS DEVA Michel</i>	
<i>JANVIER Marguerite</i>	





CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018

RAPPORT N° 92 / 12 / 18 / SPORTS PORTANT LA CRÉATION D'UNE INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE DE NIVEAU 150 LUX SUR LE TERRAIN DE FOOTBALL DU LARIVOT

Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Cher(e)s Collègues,

Suite à l'insistance des clubs sportifs et à la validation de la vente de la parcelle CY11 au profit d'opérateurs publics pour favoriser la structuration urbaine de ce secteur, tout en conservant la vocation sportive de la parcelle détachée occupée par le terrain de football, la Municipalité envisage le réaménagement du terrain de football du Larivot en plusieurs phases.

Ainsi, un projet d'aménagement général du terrain de football du Larivot doit être entrepris en concertation avec la Ligue de Football, les clubs et la Municipalité afin de définir les besoins de cette installation sportive footballistique dans son environnement en relation avec ses utilisateurs et les habitants.

Une reprise globale de l'équipement sportif est à prévoir en plusieurs phases :

- Réalisation d'une installation d'éclairage de niveau E5 homologué par la FFF pour les compétitions ;
- Réhabilitation des vestiaires existants homologués par la FFF pour permettre la réalisation des compétitions de la division d'honneur dans le cadre des championnats de la Ligue de Guyane de Football et permettre aux joueurs de disposer d'un équipement répondant à leurs besoins ;
- Création d'une zone d'une aire de jeu complémentaire pour les entraînements ;
- Réalisation d'une clôture de protection et de tribunes normalisées pour les spectateurs ;
- Remise à niveau du terrain, mise en place de la terre végétale et exécution du placage du gazon ;

L'objectif est d'aménager un équipement sportif footballistique répondant aux attentes des associations et des habitants de ce secteur pour offrir à nos sportifs une installation d'une qualité à la hauteur des performances que nous attendons.



Ainsi, dans la perspective du développement de la pratique des activités sportives dans le secteur du Larivot, le présent projet a pour objet la réalisation de la première phase de cette réflexion globale d'aménagement, par la création d'une installation d'éclairage de niveau 150 lux sur le terrain de football du Larivot correspondant à un classement Niveau E5, par la fédération française de Football, permettant les entraînements et, par la suite, les compétitions régionales et de Districts.

Aussi, je vous demande de valider le plan de financement suivant :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux DETR.....	100 000 €	39%
- Centre National de Développement du Sport.....	90 000 €.....	35%
- Fonds d'Aide au Football Amateur.....	15 000 €.....	6%
- Auto financement Mairie de Matoury.....	52 495 €.....	20%
TOTAL	257 495 €.....	100%

Je vous invite à en délibérer.

Fait à Matoury, le 30 novembre 2018

